

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Syndical, sur convocation en date du neuf octobre, s'est réuni à la salle des fêtes de Le Favril en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur AUGIZEAU Yves.

Membres en exercice: 10

Étaient présents: Mmes Mélanie MOURANT-PERINO, Sylvie MASSELLUCCI M. Yves AUGIZEAU, Jean-Claude FRIESSE, John BILLARD, Philippe CARCEL, Jean Michel MOLLOT, Marc BOUCEY, Marcel RIQUE, Luc DELEMOTTE

Absents excusés :

<u>Conseillers en exercice</u> : 10 <u>Conseillers présents</u> : 10

Votants: 10

A l'ordre du jour :

Approbation des PV des conseils syndicaux des 17 et 24 juillet 2020

- 1. Révision des statuts du SIRP Pontgouin Le Favril,
- 2. Création poste non permanent accroissement temporaire d'activité (adjoint d'animation, catégorie C)
- 3. Facturation à tort et en doublon (cantine-garderie)
- 4. Informations diverses
- 5. Questions diverses.

| Secrétaire de séance Sylvie MASSELLUCCI (à l'unanimité). | |
|--|--|
| | |

Approbation des PV des conseils syndicaux des 17 et 24 juillet 2020 :

M. FRIESSE indique que sur le PV du 17 juillet, figurent des fautes de frappe ou d'orthographe. M. le Président les a effectivement constatées. Les comptes-rendus ont été approuvés à l'unanimité.

1. Révision des statuts du SIRP Pontgouin - Le Favril,

M. le Président demande si les conseillers de Pontgouin ont pu discuter de leur côté des changements de statuts. Il a rappelé que l'article 2, concernant le transport n'est plus de la compétence des collectivités mais de la communauté de commune, et que la trésorerie de référence n'est plus à La Loupe mais à Courville-sur-Eure.

Les conseillers syndicaux du Favril proposent 7 voix pour Pontgouin et 5 pour le Favril.

M. FRIESSE propose 7 voix pour Pontgouin et 3 voix pour Le Favril. Il justifie son choix par le nombre d'enfants scolarisés de chaque commune.

M. BILLARD n'est pas d'accord avec la proposition de Pontgouin, il souhaiterait que les 5 titulaires actuels du Favril puissent rester en poste.

Les conseillers syndicaux du Favril proposent donc 7 voix pour Pontgouin et 5 voix pour le Favril.

Les conseillers syndicaux de Pontgouin proposent 8 voix pour Pontgouin et 5 voix pour le Favril.

M. le président précise qu'une nouvelle discussion aura lieu lors du prochain conseil syndical avec pour objectif d'envoyer les nouveaux statuts à la préfecture d'ici la fin de l'année.

M. le président revient sur le lieu du siège social du SIRP. Il propose que celui-ci soit situé à l'école. Mélanie MOURANT PERINO pose des questions quant au local et aux horaires de la future secrétaire afin de voir la faisabilité du nouveau lieu de siège social.

Le conseil syndical est d'accord, à l'unanimité, pour le changement de lieu du siège social à l'école.

- M. BILLARD propose d'avoir 3 suppléants au Favril et 4 à Pontgouin, à rediscuter lors du prochain conseil syndical.
- M. AUGIZEAU demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant une décision modificative. La demande est acceptée à l'unanimité.

2. <u>Décision modificative au budget en dépenses d'investissement.</u> <u>Ouverture de crédits au chapitre 20.</u>

M. le président fait part au Conseil Syndical de la nécessité de procéder à une décision modificative au budget principal pour une ouverture de crédits en dépenses d'investissement au chapitre 20.

En effet, la facture de Segilog d'un montant de 2 490 € relative au droit d'entrée suite à l'installation des logiciels dans l'ordinateur portable est à mandater en investissement au chapitre 20 (article 205). Hors sur ce chapitre, aucun crédit n'est ouvert.

M. le président propose la modification suivante :

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical à l'unanimité approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

M. le président rappelle que Mme Galoppin, qui est adjoint d'animation est rémunérée seulement sur les périodes de temps scolaire. Ses contrats sont interrompus dès le premier jour de chaque vacance scolaire puis renouvelés après ces vacances. Il propose de lui faire un CDD du 2 novembre au 6 juillet pour 21h par semaine.

M. le président a fait appel au centre de gestion afin de faire un point sur la carrière des agents. Mme LESAGE aurait dû avoir un avancement le 30/12/2019, qu'elle n'aurait pas obtenu selon le centre de gestion.

M. FRIESSE pense que ces avancements ont été faits.

Mme GROFFAL serait en attente de reclassement depuis 2017.

Mme POULAIN aura un avancement le 28/12/2020.

3. <u>Création poste non permanent accroissement temporaire d'activité (adjoint d'animation, catégorie C)</u>

Mme Gaëlle ARMAND, adjoint d'animation, est actuellement en arrêt maladie depuis le 23/09/2020. Elle sera en congé maternité le 26/11/2020 jusqu'au 26/05/2021. C'est une ancienne stagiaire (Mme TRAMPOL) qui va la remplacer jusqu'au 26/05/2021, Mme ARMAND n'a pas l'intention de prendre de congé parental par la suite.

4. Facturation à tort et en doublon (cantine-garderie)

M. le président, après avoir pris contact avec Mme Bourbao, trésorière du centre de gestion, fait part d'une double facturation de Mars à Juillet. M. FRIESSE rappelle que M. GROSMAIRE était aux ordres de M. AUGIZEAU depuis le 17 juin.

M. le président propose de voter pour le remboursement des parents dont les enfants ne sont pas allés à l'école lors du confinement.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le remboursement des parents facturés lors du confinement.

5. Informations diverses

M. le président indique que le compte URSSAF du SIRP était joint à celui de la mairie de Pontgouin. Le SIRP a donc récupéré son propre compte et la mairie de Pontgouin a du refaire un nouveau compte suite à la suppression de celui-ci.

M. le président informe qu'une seule candidature a été reçue à ce jour pour le poste de secrétaire du SIRP pour 17h par semaine, avec une période d'essai de 1 mois renouvelable ou 3 mois. Un entretien doit avoir lieu le 20 octobre avec M. AUGIZEAU et Mme MOURANT PERINO. M. FRIESSE se propose d'y assister, mais M. AUGIZEAU décline la proposition.

M. le président indique qu'il a changé d'opérateur téléphonique. Il a opté pour SFR afin que l'école puisse bénéficier de la fibre optique, à 50 euros tout compris, plus 20 € pour la cantine (ligne analogique).

Mélanie MOURANT PERINO demande si une ligné est disponible à la garderie afin que les parents puissent prévenir lors d'un imprévu.

Les déclarations de vacances d'emploi pour la secrétaire de syndicat et les 2 agents en fin de contrat (Mmes ARMAND et GALOPPIN) n'avaient pas été fait.

L'escabeau demandé a bien été livré mais il était cassé à la livraison. Un nouveau devrait arriver prochainement.

M. le président a demandé un contrôle sanitaire de la cuisine de l'école. Il indique que celui-ci n'a pas été fait depuis plusieurs années.

M. le président précise que le contrôle des extincteurs a été réalisé par Eurofeu et que la dératisation a été réalisée par l'entreprise B2S.

Il est proposé de faire du potage pour les enfants, il va donc falloir acheter un mixeur (non professionnel), le Conseil approuve, à l'unanimité. M. le président demande à M. BILLARD s'il est toujours possible de bénéficier de subventions pour l'achat de matériel de cuisine, il répond que ces subventions pourront probablement être perçues d'ici 2021.

6. Questions diverses

Plusieurs questions sont restées en suspens, notamment concernant la facturation de septembre aux familles. Vu la date du jour, M. CARCEL a peur que les familles reçoivent 2 factures (septembre et octobre) en même temps.

Mme MOURANT PERINO demande si une simplification des tarifs a été discutée. Il serait, selon elle, judicieux de demander l'avis des parents d'élèves. M. MOLLOT propose des tickets cantine. M. BILLARD propose une carte à recharger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 22.

La secrétaire de séance

Sylvie MASSELLUCCI

Le Président

Yves AUGIZEAU